



Hôtel de ville - 7, rue Pierre Pauilhac - 33740 ARÈS
T : 05 56 03 93 03 - F : 05 56 60 26 30
contact@ville-ares.fr - www.ville-ares.fr

N° 12/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-neuf février,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARES, dûment convoqué, s'est réuni en Session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Guy PERRIERE, Maire,

OBJET :

PAU : Tarifs pour le projet
« les itinéraires culturels » :
année 2020..

ETAIENT PRESENTS : M. PERRIERE – Mme PALLET – MM. MORVAN – MARTINEZ – Mme BOUYGUE – MM. SOURNET – **CORBIERE*** – ESPLANDIU – Mmes SENESCAL – LASNE – MEUNIER-LALANNE – MM. LANDREAU – MATHONNEAU – Mme LE BIHAN – M. RATEL – Mmes DESTOUESSE – LABANSAT – MM. BOUNY – LACOUCHIE – Mmes LAMBERT – BALDES-FORTIER –

(* M. CORBIERE est arrivé au moment où la question n° 2 portant sur l'approbation du Compte Administratif 2019 de l'eau potable a été débattue).

ETAIENT ABSENTS : M. DEBELLEIX – Mme MOUTHON – M. MOIREAU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme JIMENEZ à M. SOURNET – M. LACOSTE à Mme MEUNIER - LALANNE – Mme JOLY à M. PERRIERE – Mme VIGNERTE à Mme LAMBERT –

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme LE BIHAN et pour secrétaire suppléant M. ESPLANDIU.

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Dans le cadre de ses actions, le Point d'Animation et d'Information Jeunesse propose, aux jeunes adhérents un programme d'animation intitulé « itinéraires culturels ».

Ce programme a pour but :

- de faciliter l'accès des jeunes aux pratiques et aux savoirs de différents domaines culturels,
- d'enrichir leur capacité de sensibilisation et d'expression artistique à travers la rencontre d'artiste et leurs œuvres,
- de développer la créativité des jeunes en expérimentant des techniques artistiques,
- d'inciter les jeunes à découvrir des espaces dédiés à la culture et à se « familiariser » avec des œuvres originales.

Décliné sous forme d'ateliers de pratique, de visites d'ateliers d'artistes ou d'expositions... ce programme sera encadré par l'animatrice du Point d'Animation et d'Information Jeunesse en collaboration avec une intervenante spécialisée en arts plastiques.

Cette année le projet phare retenu est un atelier vidéo dont le coût est estimé à environ 2200 € (hors salaire de l'animatrice).

Il est proposé au Conseil Municipal :

¶ d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du dispositif « Itinéraires culturels hors collège 2020 »,

¶ de fixer une participation des familles pour cet itinéraire culturel selon le quotient familial aux montants suivants par séance :

Quotient familial	moins de 400	401 à 600	601 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1600	plus de 1600
Tarif par séance de 7h	5,00 €	6,15 €	6,90 €	7,70 €	8,65 €	9,70 €	10,85 €
Tarif par séance de 3h	2,50 €	3,00 €	3,40 €	3,80 €	4,30 €	4,80 €	5,40 €
Tarif pour participation au repas lors de déplacement	4,50 €	5,20 €	6,70 €	7,50 €	9,70 €	11,20 €	12,70 €

Le recouvrement de ces produits sera effectué par le régisseur de recettes concerné, au moyen d'une quittance fournie par la Trésorerie d'Audenge.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du dispositif « Itinéraires culturels hors collège 2020 »,

de fixer la participation des familles pour cet itinéraire culturel selon le quotient familial aux montants indiqués dans le tableau ci-dessus sachant que le recouvrement de ces produits sera effectué par le régisseur de recettes concerné, au moyen d'une quittance fournie par la Trésorerie d'Audenge.

ARES, le 19 Février 2020

**Le Maire,
Conseiller Départemental
du Canton d'Andernos-les-Bains**

J.G. PERRIERE

